



Temps imposé droit de visite grand-mère

Par **ziboutek**, le **07/03/2008** à **11:19**

Combien de fois doit on lui presenter les enfants par mois (1 week end sur 2, 1 week end sur 3?). Et combien de temps doit-on lui laisser les enfants pendant les fêtes noel et l'été ?
Si elle veut les voir chaque week end, alors on ne doit plus partir même un week end avec nos enfants.

Par **lolo33200**, le **07/03/2008** à **13:53**

Bonjour,

Les grands parents ont un droit de visite, voire d'hébergement, mais cela ne lui donne pas le droit de fouiller chez vous.

Si c'est vraiment le cas, organisez les rencontres en dehors de chez vous ou chez elle.

Vous ne dites pas si vous etes passés devant un juge pour définir ces visites, si ce n'est pas le cas, vous devriez peut-être envisager cette solution afin de désamorcer cette situation qui finira par etre préjudiciable aux enfants.

Droit de visite vis à vis des petits-enfants ne veut pas dire droit de fouille !!